PETITE ABSINTHE

Artemisia pontica L.

Compositae (Asteraceae)



GENERALITÉS

Autres dénominations p. 3
Description botanique p. 3
Partie employée p. 3
Utilisations et propriétés p. 4
Caractéristiques chimiques p. 4

TECHNIQUES DE PRODUCTION

Variétés p. 5
Sol p. 5
Installation de la culture p. 5
Fertilisation p. 6
Irrigation p. 6
Désherbage p. 6
Maladies et ravageurs p. 8
Récolte p. 9
Séchage et conditionnement p. 10
Rendements p. 10

Reproduction interdite

GENERALITES

Autres dénominations

Fr. : petite absinthe, absinthe pontique
Angl. : roman wormwood
All. : romischer Wermut
It. : assenzio gentille
Esp. : ajenjo menor

Description botanique

Plante vivace haute de 0,50 à 1 m, à tige dressée et formant par ses rameaux dressés, dans sa partie supérieure, une inflorescence étroite à nombreux petits capitules. Ceux-ci renferment des fleurs jaunes mais sont surtout apparents par leurs involucres grisâtres. Les bractées sont disposées sur plusieurs rangs, les intérieures : ovales et membraneuses sur les bords, les extérieures : plus étroites et plus courtes, peu ou pas membraneuses. Le réceptacle est glabre. Les fleurs jaunes sont toutes en tube, celles du pourtour non ligulées ont la corolle à trois dents et sont uniquement pistillées, les autres ont la corolle à cinq dents et sont stamino-pistillées.

La plante fleurit en août et septembre.

Les feuilles sont alternes, grises ou verdâtres en dessus, velues, blanchâtres en dessous, très divisées en lanières étroites pétiolées ; les inférieures sont auriculées à la base ; les moyennes sont longues de 3 à 4 cm.

La plante présente une tige souterraine, rampante et produisant des bourgeons.

La plante dégage une odeur très odorante.

Partie employée

La partie aérienne fleurie.

Utilisations et propriétés

La principale utilisation de la petite absinthe est dans la fabrication du vermouth grâce à ses propriétés apéritives.

Les autres propriétés sont voisines de celles de la grande absinthe *(Artemisia absinthium* L).

Caractéristiques chimiques

La petite absinthe contient une huile essentielle (0,2 à 0,3 %).

Les principaux constituants sont :

- un carbure sesquiterpénique : le β–farnesène
- trois monoterpènes oxygénés : l'iso-artemisia-citone
  l'α-thuyone
  le 1-8 cinéole

Sur le plan aromatique, la petite absinthe présente un bouquet fleuri, légèrement camphré, balsamique, avec souvent une note fleurie et un goût légèrement amer et légèrement camphré.

A cause de la présence de l'α-thuyone, substance douée de propriété convulsivante, l'huile essentielle de petite absinthe entre dans la catégorie des huiles essentielles dont la vente au public est réservée aux pharmaciens (Décret n° 86-778 du 23/06/86 J.O. du 25/06/86).

TECHNIQUES DE PRODUCTION

Variétés

Il n'existe pas de variété sélectionnée de petite absinthe.

Sol

La plante préfère les terrains légers, limoneux, humifères et bien drainés, exposés au soleil. Elle n'aime pas les terrains asphyxiants qui provoquent fréquemment la pourriture des rhizomes. Les terres argileuses ou très sablonneuses ne lui conviennent pas.

Installation de la culture

La culture doit rester en place deux années. Au-delà, la grande quantité de rhizomes qu'elle produit influence négativement les rendements (-30 %). La cause en serait une accumulation de toxines secrétées par les racines et une dégradation de l'état sanitaire de la plante.

La plante fructifiant peu est presque stérile, aussi l'implantation de la culture se fera exclusivement par voie végétative.

- Par rhizomes

Les rhizomes provenant d'une vieille plantation sont déterrés et débarrassés de la terre.

La plantation se fait au fond des sillons ouverts sur la nouvelle parcelle.

Les filets sont déposés bout à bout au fond du sillon et recouverts de 5 à 8 cm de terre.

. période de plantation : de décembre à fin février
. matériel d'arrachage : arracheuse classique
. mode de plantation : ouverture de sillons à l'aide de butteurs
rhizomes mis à la main et recouverts à l'aide d'un passage de herse
. densité : environ 80 g/m linéaire sur des interrangs de 0,40 m à 0,60 m soit 1,3 à 2,0 t de rhizomes/ha

- Par jeunes plants racinés

Les jeunes plants sont prélevés sur une ancienne culture et repiqués.

. période : avril-mai
. hauteur de la plante : 10 à 15 cm
. densité de plantation : de 0,50 m à 0,60 m entre les rangs et de 0,20 m sur le rang soit 80 000 à 100 000 plants/ha
. matériel de plantation : planteuse classique

Des essais effectués par l'**iteipmai** ont montré que la méthode de propagation par jeunes plants conduit à des rendements inférieurs à ceux obtenus lors de la propagation par rhizomes (essai sur 2 années).

La multiplication par jeunes plants sera utile pour assainir les cultures ou augmenter plus rapidement les surfaces.

Fertilisation

Des essais **iteipmai** ont permis de situer exactement les besoins en azote de la petite absinthe.

L'azote sera apporté sous forme d'ammonitrate à raison de 200 unités. Ce chiffre ne sera pas dépassé. L'apport se fera en 2 ou 3 fois.

ex. : 100 unités à la plantation ou fin février-mars
50 unités en avril
50 unités en juin

Les apports d'acide phosphorique et de potasse seront, à l'installation de la culture, de :

- 220 unités de P_2O_5
- 160 unités de K_2O_5

Irrigation

Bien que les besoins exacts en eau ne soient pas connus, la petite absinthe est exigeante. Des irrigations en période sèche sont indispensables.

Désherbage (mise à jour novembre 2011)

La modification de la réglementation des usages et produits phytosanitaires (arrêté de 1985) interdit dorénavant l'emploi de tout produit sur une culture donnée s'il n'a pas fait l'objet d'une homologation. Cette modification impose donc, pour l'ensemble des productions du secteur des plantes aromatiques, médicinales et à parfum, une procédure d'homologation pour les produits phytosanitaires utilisés. Cette procédure est en cours et les spécialités d'herbicides indiquées ci-dessous ont été homologuées. D'autres produits pourront également dans l'avenir, faire l'objet d'une homologation.

Postplantation

ETAMINE (quizalofop éthyl D) **1,2 l/ ha**

Etamine s'utilise à ce stade à la dose de 1,2 l/ha pour lutter contre les graminées annuelles.

Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 30 jours.

ETHOSAT 500 ou TRAMAT F (éthofumesate) 2,0 l/ ha
Ethosat 500 ou Tramat F s'utilisent en postplantation de la culture, d'avril à juin, après reprise du plant.
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 75 jours.

FUSILADE MAX (fluazifop-p-butyl) 1,5 et 3,0 l/ ha
Fusilade Max s'utilise à ce stade à la dose de 1,5 l/ha contre les graminées annuelles et à 3,0 l/ha contre les graminées vivaces.
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 28 jours.

KERB FLO (propyzamide) 3,75 l/ ha
Kerb Flo s'utilise en postplantation de la culture, d'avril à juin, après reprise du plant.
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 100 jours.

STRATOS ULTRA (cycloxydime) 2,0 et 4,0 l/ ha
Sratos Ultra s'utilise à ce stade à la dose de 2,0 l/ha contre les graminées annuelles et à 4,0 l/ha contre les graminées vivaces.
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 42 jours.

Préémergence

ETAMINE (quizalofop éthyl D) 1,2 l/ ha
Etamine s'utilise à ce stade à la dose de 1,2 l/ha pour lutter contre les graminées annuelles.
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 30 jours.

FUSILADE MAX (fluazifop-p-butyl) 1,5 et 3,0 l/ ha
Fusilade Max s'utilise à ce stade à la dose de 1,5 l/ha contre les graminées annuelles et à 3,0 l/ha contre les graminées vivaces.
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 28 jours.

REGLONE 2 (diquat) 4,0 l/ha
Réglone 2 s'utilise en préémergence de la culture, en hiver pendant le repos végétatif de la plante (février-mars).
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 120 jours.

STRATOS ULTRA (cycloxydime) 2,0 et 4,0 l/ ha
Sratos Ultra s'utilise à ce stade à la dose de 2,0 l/ha contre les graminées annuelles et à 4,0 l/ha contre les graminées vivaces.
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 42 jours.

Postémergence

ETAMINE (quizalofop éthyl D) 1,2 l/ ha
Etamine s'utilise à ce stade à la dose de 1,2 l/ha pour lutter contre les graminées annuelles.
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 30 jours.

ETHOSAT 500 ou TRAMAT F (éthofumesate) 2,0 l/ ha
Ethosat 500 ou Tramat F s'utilisent en postémergence de la culture, de mars à juin.
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 75 jours.

FUSILADE MAX (fluazifop-p-butyl) **1,5 et 3,0 l/ ha**

Fusilade Max s'utilise à ce stade à la dose de 1,5 l/ha contre les graminées annuelles et à 3,0 l/ha contre les graminées vivaces.
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 28 jours.

KERB FLO (propyzamide) **3,75 l/ ha**

Kerb Flo s'utilise en en postémergence de la culture, de mars à juin.
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 100 jours.

STRATOS ULTRA (cycloxydime) **2,0 et 4,0 l / ha**

Sratos Ultra s'utilise à ce stade à la dose de 2,0 l/ha contre les graminées annuelles et à 4,0 l/ha contre les graminées vivaces.
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 42 jours.

Culture installée

ETAMINE (quizalofop éthyl D) **1,2 l/ ha**

Etamine s'utilise à ce stade à la dose de 1,2 l/ha pour lutter contre les graminées annuelles.
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 30 jours.

FUSILADE MAX (fluazifop-p-butyl) **1,5 et 3,0 l/ ha**

Fusilade Max s'utilise à ce stade à la dose de 1,5 l/ha contre les graminées annuelles et à 3,0 l/ha contre les graminées vivaces.
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 28 jours.

STRATOS ULTRA (cycloxydime) **2,0 et 4,0 l / ha**

Sratos Ultra s'utilise à ce stade à la dose de 2,0 l/ha contre les graminées annuelles et à 4,0 l/ha contre les graminées vivaces.
Attention à respecter un délai de traitement avant récolte de 42 jours.

Maladies et ravageurs

Un certain nombre d'agents responsables de maladies ont été mis en évidence sur la petite absinthe.

- Champignons

. Champignons du sol

Un **mildiou** terrestre dû à *Phytophtora cactorum*, qui provoque un brunissement des rhizomes ne pouvant plus assurer une alimentation correcte des jeunes pousses au printemps, entraînant leur dessèchement avant enracinement et causant ainsi leur mort.

Le **rhizoctone brun** dû à *Rhizoctonia solani*, responsable de maladies vasculaires, est une des causes du dépérissement de la petite absinthe. Les plantes présentent au début de l'attaque une décoloration du feuillage par rameau, puis un dessèchement complet de la partie aérienne ; la destruction complète de la plante s'opère en quelques semaines.

La **rouille blanche** des composées, causée par *Albugo tragopogonis* attaque les fleurs et les feuilles de la plante et se manifeste surtout en été par temps froid.

Une **rouille brune** due à *Puccinia absinthii* et *Puccinia tanaceti* peut également être rencontrée sur petite absinthe.

Un dessèchement des pieds et des rameaux et un flétrissement des parties aériennes peuvent être provoqués par *Phomopsis* sp.

Un dessèchement des extrémités des tiges causé par *Phoma* sp. et *Ascochyta* sp. a été également signalé sur petite absinthe.

- Insectes

Une attaque due à une **mouche**, *Hemimene agilana*, se manifeste à la levée, au niveau des rhizomes : des larves minuscules minent l'intérieur de ceux-ci et s'alimentent des réserves qu'ils contiennent. Les jeunes pousses disparaissent alors. Dès le mois de mai, ces larves attaquent également les sommets des jeunes pousses et s'abritent au niveau des jeunes feuilles rabattues vers l'intérieur. C'est la période qui précède le stade adulte. Les mouches apparaissent en juin et pondent. Les larves éclosent en juillet et migrent vers les racines. Cet insecte est également présent sur la tanaisie commune *(Tanacetum vulgaris)*.

Une **teigne,** *Depressia artemisiae,* dont les larves abîment les inflorescences, et un **hémiptère**, *Philaenus spumarius* (crachat du coucou), qui s'attaque aux sommités des tiges, peuvent également parasiter la petite absinthe.

En cas de forte attaque, l'emploi de spécialités phytosanitaires spécifiques à chaque parasite doit assurer un bon état sanitaire de la culture.

La lutte contre les champignons (notamment *Phytophtora cactorum*) passe obligatoirement par un traitement des rhizomes avant la plantation à l'aide d'un traitement fongicide homologué sur plantes médicinales, aromatiques et à parfum.

Des mesures prophylactiques doivent également être envisagées :

- prélèvement de rhizomes ou jeunes plants sur culture saine,
- renouvellement de la culture tous les 2 ans,
- temps de retour : 5 ans minimum.

Récolte

Toute la partie aérienne de la plante est récoltée en une coupe.

. culture de 1ère année implantée par boutures	:	mi-septembre
. culture implantée par rhizomes	:	15 juillet au 15 août
. stade de la plante	:	pleine floraison
. matériel utilisé	:	faucheuse autochargeuse à coupe rotative ou Busatis

La fauche ne doit pas se faire trop près du sol afin d'éviter de récolter les bases défoliées des tiges.

La plante a son maximum de teneur en huile essentielle pendant la deuxième quinzaine d'août.

Séchage et conditionnement

Des essais **iteipmai** ont été effectués pour déterminer la température optimum du séchage.

Elle est de 30-35°C. Au-delà, il y a une perte d'huile essentielle.

La plante est séchée en vrac, en caisson, sur une hauteur de 1 m.

Quelques données techniques

- teneur en eau de la plante fraîche : 70 %
- perte en eau par rapport au poids frais : 65 %
- poids volumique : 200 kg/m^3 de partie aérienne fraîche
  : 70 kg/m^3 de partie aérienne sèche

Le plus souvent, toute la partie aérienne séchée de la plante est commercialisée. Pour une demande en feuilles, la plante sèche sera battue mécaniquement à l'aide d'une batteuse. On obtiendra ainsi 40 % de feuilles pures.

Rendements

Plante

. Culture implantée par rhizomes

. En 1ère année

15 tonnes de partie aérienne fraîche
5 tonnes de partie aérienne sèche

. En 2ème année

25 tonnes de partie aérienne fraîche
7-8 tonnes de partie aérienne sèche

. Culture implantée par jeunes plants (60 000 plants/ha)

. En 1ère année

11 tonnes de partie aérienne fraîche
4 tonnes de partie aérienne sèche

. En 2ème année

19 tonnes de partie aérienne fraîche
6-7 tonnes de partie sèche

Huile essentielle

Teneur en huile essentielle sur le sec : 0,5 à 0,7 %